

La ville de Mbabane est située au nord-ouest du royaume d'Eswatini (anciennement Swaziland) dans la région de Hhohho, à 26 kilomètres de la frontière la plus proche avec la république d'Afrique du Sud (poste frontière de Ngwenya-Oshoek) et à 38 kilomètres de la ville de Manzini, hub du pays. Mbabane est la capitale et la plus grande ville d'Eswatini et est constituée de 12 arrondissements. La municipalité compte environ 19 490 ménages.

La population de Mbabane s'élève à environ 61 940 habitants, soit approximativement 6 % de la population totale du pays et 25 % de la population urbaine totale. Environ 54 % de la population de la ville a moins de 20 ans, tandis que 90 % de la population totale a moins de 50 ans, c'est donc une population jeune, typique des pays de l'Afrique subsaharienne. Le nord et le nord-est de la ville sont principalement composés de zones résidentielles et de marchés, tandis que les parties est et sud de la ville sont principalement des zones d'habitations à faible coût/informelles qui ont tendance à être densément peuplées.

Informations de base

Population*	61 940
Croissance de la population (% annuel)	0,83
Superficie (kilomètres carrés)*	150
Climat**	Subtropical des hautes terres
Principales industries**	Tourisme, export de sucre, industries légères
Monnaie***	1 USD = 14,38 SZL (Lilangeni swazilandais) (mars 2019) 1 USD = 14,38 ZAR (Rand sud-africain) (mars 2019)

Sources : * City Baseline Report (Rapport de référence de la ville) 2015, consulté le 19 mars 2019, <<https://www.mbabane.org.sz/city/>>

** Wikipédia, Mbabane, consulté le 18 février 2019, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Mbabane>>

*** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système institutionnel	
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Les lois et réglementations relatives à la GDS au conseil municipal de Mbabane sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Règlements sur les ordures, 2011 ; » Plan d'action environnemental du Swaziland, 2007 ; » Loi sur la gestion de l'environnement, 2002 ; » Règlement sur les déchets, 2000 ; » Stratégie nationale de GDS, 2000 ; » Loi sur la santé publique, 1969 ; » Règlements du gouvernement urbain, 1969.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques, stratégies et initiatives en matière de GDS entreprises par la ville sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Rapport sur l'état de l'environnement de Mbabane (SOER) 2016 ; » Plan d'urbanisme 2016 ; » Plan de développement intégré (IDP) 2019-2023 (thème stratégique : la durabilité environnementale) ; » Stratégie de gestion des déchets 2012 (8 piliers, priorité à la réduction des déchets) ; » Plan HCRW (<i>Health Care Risk Waste</i> : Déchets médicaux à risque) 2016-2019 ; » Étude portant sur l'analyse et la détermination du coût de la collecte et de l'élimination des déchets (coût par tonne), 2016 ; » Normes en matière de santé scolaire 2018.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Le conseil municipal de Mbabane (MCM) est responsable de la GDS dans la ville et est également en charge du balayage des rues, de la surveillance des déchets déversés et du nettoyage, de la collecte et du transport des déchets, de l'élimination finale des déchets (enfouissement) et des opérations sur le site d'enfouissement. ● MCM est également responsable de l'éducation civique environnementale, et prépare et exécute les plans de gestion des déchets municipaux. ● Le conseil compte 20 éboueurs, dont le superviseur et les conducteurs de poids lourds, et 7 agents d'exploitation de la décharge. Le balayage des rues et le ramassage des ordures ont été externalisés. ● Le ministère du Tourisme et des Affaires environnementales est chargé de la législation environnementale et de la supervision. La supervision est assurée par l'Autorité environnementale d'Eswatini.
Système technique	
Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Enfouissement des déchets entrants : 40,2 tonnes par jour (mesuré par pont-bascule, étalonné annuellement). ● La couverture de collecte des déchets est estimée à 81 % (SOER, 2016). ● La production de déchets est estimée à 0,7 kg/personne/jour (SOER, 2016). ● Les déchets sont classés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> » Déchets ménagers ; » Déchets commerciaux ; » Déchets industriels ; » Déchets de construction ; » Déchets médicaux à risque ; » Déchets de jardin ; » Déchets recyclables ; » Déchets de rue ; » Déchets alimentaires ; » Déchets dangereux. ● La composition des déchets n'est pas déterminée.

Rubrique	Présentation générale
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> Le service de balayage des rues, le nettoyage des décharges sauvages et le ramassage des ordures dans les artères principales menant dans et hors de la ville sont effectués par MCM par l'intermédiaire de prestataires de services dans le centre-ville. Les déchets sont stockés dans des poubelles domestiques de taille standard (80 L) et des bennes communes de 6 m³ dans les zones résidentielles et commerciales. Les déchets sont collectés via un service de collecte à domicile au moyen de trois camions à benne tasseuse. Trois camions multibennes assurent la collecte des bennes dans les zones communales désignées et un camion léger est utilisé pour les zones inaccessibles. Les déchets sont collectés deux fois par semaine dans les zones résidentielles et six fois par semaine dans le quartier central des affaires. Les bennes de déchets sont collectées au moins une fois par semaine en fonction de la demande. Actuellement, le conseil dispose d'environ 89 bennes situées à des points stratégiques. Les déchets sont transportés pour élimination à la décharge située à 14 km (en moyenne) du centre-ville. La couverture de collecte des déchets est estimée être de 81%, mais compte tenu de l'augmentation quotidienne de la population urbaine, ce taux devrait diminuer avec le temps.
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> La collecte des déchets en vue de leur recyclage est effectuée de manière ad hoc par des entreprises privées et des individus non sous-traités par MCM. Il y a deux centres de rachat des déchets (exploités par des entreprises privées) et deux centres de recyclage communautaires (celui de Msunduza est opérationnel). Il y a une installation pilote pour le compostage des déchets alimentaires et de jardin (créée en octobre 2018). Les déchets médicaux à risque sont incinérés et les cendres sont éliminées à la décharge. Il y a un manque d'industries/d'entreprises de recyclage dans la ville et dans le pays. Il y a 37 points de déchargement établis pour faciliter le tri et le recyclage des déchets. Il n'y a pas de station de transfert de déchets dans la ville. Il n'y a pas d'installation de récupération des matériaux (MRF) dans la ville.
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets sont finalement éliminés par enfouissement. La décharge est située à environ 14 km (en moyenne) du centre-ville. La décharge a été construite et mise en service en 1998, avec une capacité de 25 ans. Il y a un audit externe deux fois par an. C'est une installation agréée. L'espace restant dans la décharge est de +/- 2 ans (déclassement). Une nouvelle cellule d'enfouissement est en phase de conception.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> Environ 1,211 milliard d'USD ont été dépensés en 2013-2016 pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets. 70 % de cette somme ont été dépensés pour la collecte et le transport, y compris la réparation des véhicules et le carburant, et 30 % ont été utilisés pour l'élimination. Le revenu total estimé pour la collecte et l'élimination des déchets est de 200 000 USD (2017). Il est facturé et collecté via des redevances. MCM facture des frais de collecte des déchets (1 USD par ménage par mois), mais aucuns frais d'élimination ne sont facturés.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> La décharge est agréée et auditée quatre fois par an (deux audits externes et deux audits internes). La surveillance des eaux de surface et souterraines est effectuée mensuellement par un laboratoire. Il y a une politique pour soutenir le secteur informel en offrant des opportunités d'emploi et de formation par le biais du Programme de développement économique local (LED). Une formation sur le jardinage intelligent sur le plan climatique, la réutilisation des déchets et le recyclage est en cours. Le nombre de ramasseurs et de recycleurs de déchets informels dans la ville est inconnu car certains d'entre eux viennent de l'extérieur de la ville. La communauté est informée sur la manière d'éliminer les déchets, comme les jours de collecte et le tri des déchets, par le biais d'un calendrier de collecte des déchets, de réunions de consultation publique et réunions de la communauté, de visites d'écoles, de compétitions et clubs sur l'environnement dans les écoles, ainsi que de dépliants et de brochures. Ces informations sont également diffusées à la radio et dans la presse écrite ainsi que sur le site internet du Conseil. Il y a également des campagnes de nettoyage de la ville avec la participation de la communauté.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> Union européenne (UE) : Financement de 250 000 EUR (approximativement 284 000 USD) en 2018 pour le projet « Waste Minimization Initiatives: Focusing on waste recycling and food waste composting practices in Mbabane » (« Initiatives pour la réduction des déchets : Focalisation sur le recyclage des déchets et les pratiques de compostage des déchets alimentaires à Mbabane »). L'échéancier du projet est de trois ans à compter de 2018.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier et technique pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement. Assistance technique pour la planification, la création et l'opérationnalisation de programmes et/ou d'usines de recyclage des déchets afin de mieux soutenir et renforcer les initiatives de recyclage des déchets déjà mises en place. Pour les lixiviats d'enfouissement et les effluents commerciaux (eaux usées d'abattoirs) : prétraitement ou traitement complet. Soutien technique et financier pour la planification, la création et l'opérationnalisation d'une usine de recyclage des déchets afin de soutenir les initiatives de réduction des déchets par le recyclage et la mise en place de marchés pour les produits recyclés. Améliorer l'accessibilité dans toutes les zones, en particulier dans les quartiers d'habitations informels de la ville (infrastructures routières et ressources pour la collecte des déchets) afin d'améliorer la collecte des déchets. Renforcer le programme de réduction des déchets au travers du renforcement des capacités et du déploiement d'un programme de compostage et de recyclage à l'échelle de la ville.

Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets*

Flux des déchets	Quantité**(tonnes/jour)	Remarques
① Production de déchets	48,4	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	N/A	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	40,2	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	Incinération des HCRW : 0,02 tonne et 8,4 tonnes de déchets recyclés (2017)	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	17,4 %	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	Incinération des HCRW : 0,02 tonne de cendres	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	40,2	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	40,2	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées